

Lundi 10 mars 2014



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 25
ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 206) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. SCHULER

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (vérification du registre concernant les mauvais traitements — droits non exigibles à l'égard des bénévoles)/The Child and Family Services Amendment Act (No Fee for Registry Checks Respecting Volunteers)*

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELSON

M^{me} STEFANSON

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas su annuler les augmentations considérables de taxes et de frais qu'ont imposées les budgets de 2012 et de 2013, notamment celle de la TVP qu'il avait auparavant qualifiée de « ridicule » et qu'il avait promis de ne jamais imposer;
- b) qu'il ne respecte pas les Manitobains puisqu'il a augmenté la TVP sans tenir le référendum qu'exige la loi et qu'il se présentera devant les tribunaux en 2014 afin de retirer de façon permanente le droit des Manitobains de voter lors de hausses considérables de taxes;
- c) qu'il rompt sa promesse d'éliminer le déficit structurel qui se chiffre à presque 400 millions de dollars imputable à des années de mauvaise gestion et de dépenses excessives de sa part, malgré les transferts fédéraux et les recettes publiques records ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas;
- d) qu'il n'a pas su faire face à la menace croissante qui guette les services dont dépendent les Manitobains, notamment en matière de soutien social et de santé, et qui sont durement touchés par une dette provinciale excédant 32 milliards de dollars causée par sa mauvaise gestion et ses dépenses excessives, malgré les transferts fédéraux et les recettes publiques records ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas;
- e) qu'il rompt sa promesse d'accorder un allègement fiscal aux aînés;
- f) qu'il néglige les Manitobains les plus vulnérables en ignorant les demandes réitérées de l'opposition officielle et des coalitions de lutte contre la pauvreté visant à porter immédiatement à 75 % des loyers médians du marché les taux d'aide au logement offerts dans le cadre du programme d'aide à l'emploi et au revenu;
- g) qu'il n'a pas su alléger le fardeau fiscal des familles à faible revenu;

- h) qu'il ignore les appels répétés de l'opposition officielle et des experts indépendants demandant l'examen de son projet risqué de 25 milliards de dollars visant l'expansion d'Hydro-Manitoba, lequel a déjà entraîné l'augmentation considérable des tarifs d'électricité pour les familles manitobaines et continuera à imposer des augmentations drastiques aux générations à venir;
- i) qu'il n'a pas su stimuler la confiance des entreprises puisque sa bureaucratie excessive freine la croissance économique et qu'il aggrave le climat fiscal déjà peu compétitif en augmentant la TVP;
- j) qu'il continue d'appliquer ses politiques commerciales isolationnistes en ne donnant pas suite aux appels répétés de l'opposition officielle, des principaux employeurs et des groupes industriels demandant son adhésion au nouveau partenariat de l'Ouest,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. le *ministre* ASHTON — 2 min)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*
(M^{me} la *ministre* BLADY)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SWAN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*

M. le *ministre* ASHTON

(N^o 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N^o 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*

M. le *ministre* SWAN

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 33) — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* CHOMIAK — Démocratie en Ukraine

Attendu :

que l'identité et le paysage culturel du Manitoba ont été façonnés par les liens historiques forts qu'il entretient avec l'Ukraine;

que les Manitobains valorisent la démocratie, les droits de l'homme et une société civile forte et qu'ils souhaitent voir ces valeurs respectées dans une Ukraine unie et partout au monde;

que les Manitobains ont exprimé leur profonde préoccupation face à la violence qui a été perpétrée sous le régime de l'ancien président Viktor Ianoukovitch à l'endroit de manifestants pour la démocratie;

que ceux qui ont cherché à obtenir la liberté en Ukraine ont fait de grands sacrifices et que le peuple ukrainien mérite un avenir où il jouit des mêmes droits que les Manitobains;

que le nouveau gouvernement ukrainien organisera des élections libres et justes ce printemps pour permettre à tous les citoyens de l'Ukraine d'exercer leurs droits démocratiques;

que dans l'intérêt de la paix et de la démocratie, la communauté internationale a condamné la violence en Ukraine, y compris l'intervention militaire russe qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine;

que le gouvernement du Manitoba œuvre avec le Congrès ukrainien canadien pour fournir de l'aide humanitaire à des organisations ukrainiennes qui offrent des soins médicaux aux militants blessés,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse et félicite le nouveau gouvernement ukrainien et qu'elle encourage les Manitobains à participer aux prochaines élections en tant qu'observateurs étrangers;

que l'Assemblée législative soutienne le peuple ukrainien tout au long de son combat pour la liberté et qu'elle condamne vivement tous les actes violents et antidémocratiques qui se produisent en Ukraine ou qui sont perpétrés à son encontre;

que l'Assemblée offre ses condoléances aux familles et aux amis de ceux qui ont tragiquement perdu la vie pendant les protestations et le mouvement Euromaïdan.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* ALLUM

(N^o 37) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)*
